

CONVENTION D'APPLICATION

Entre

L'académie de Strasbourg,

Représentée par Monsieur Jacques-Pierre Gougeon

Recteur de l'académie, Chancelier des Universités d'Alsace,

L'Université de Strasbourg,

Représentée par Monsieur Alain Beretz,

Président,

Pour le compte de la Faculté des Langues, représentée par son doyen, Bernard Genton,

Pour le compte de la Faculté des Langues et sciences humaines appliquées, représentée par son doyen, Thierry Grass,

Pour le compte de la Faculté des Sciences historiques, représentée par son doyen, Benoit Tock,

Pour le compte de la Faculté des Lettres, représentée par son doyen, Frédéric Chapot,

Pour le compte de la Faculté des Sciences sociales, représentée par son doyen, Bernard Woehl,

Pour le compte de la Faculté de Philosophie, représentée par son doyen, Franck Fischbach,

Pour le compte de la Faculté de Géographie et d'aménagement, représentée par son doyen, Thierry Rosique

Pour le compte de la Faculté des Sciences économiques et de gestion, représentée par son doyen, Thierry Burger-Helmchen,

Pour le compte de la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion, représentée par son doyen, Christian Mestre,

Le Lycée Fustel de Coulanges

Représenté par Monsieur Claude Griesmar,

Proviseur,

- Vu la convention cadre académique signée le - 1 JUIL. 2015
- Vu la décision du CA du Lycée Fustel de Coulanges du 25 JUIN 2015
- Vu les décisions de la CFVU de l'Université de Strasbourg des 16 juin et 6 juillet 2015

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la présente convention

1. 1 - Cette convention a pour but de faciliter les passerelles ou les poursuites d'études des étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles vers les formations universitaires. Elle s'inscrit dans un processus de collaboration entre le lycée et l'université.

1. 2 - Son objet est de créer un dispositif harmonisé afin d'apporter aux étudiants de CPGE une aide et une sécurité dans la construction de leur parcours, ainsi qu'une égalité de traitement.

1. 3 - Elle fixe les règles de poursuite d'études des élèves de CPGE du Lycée Fustel de Coulanges dans les formations de l'Université de Strasbourg.

Article 2 : Formations concernées par le partenariat

Les formations concernées par le partenariat sont :

- Pour le lycée Fustel de Coulanges, les classes préparatoires aux grandes écoles Lettres, Lettres et sciences sociales, Ecole nationale des Chartes ;
- Pour l'université, les Licences énumérées par l'article 4

Article 3 : Inscriptions

3. 1 - Inscription à l'université

Tout étudiant de CPGE est tenu de s'inscrire dans un EPCSCP. Tout étudiant souhaitant bénéficier des dispositions de la présente convention doit s'inscrire à la fois au lycée Fustel de Coulanges et à l'Université de Strasbourg.

Les universités assurent l'inscription des élèves et conservent l'intégralité des droits d'inscription afin de prendre en charge l'accès des étudiants aux services prévus à l'article 6 de la convention-cadre.

3.2. - Reconnaissance des parcours accomplis dans le cadre du Lycée Fustel de Coulanges

Les élèves de première année de la classe préparatoire **Lettres, section A/L** du Lycée Fustel de Coulanges ayant obtenu 60 crédits ECTS, sont admis à s'inscrire en deuxième année dans l'une des filières suivantes de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité :

- Licence mention **Histoire** (*détails en annexe*)
- Licence mention **Histoire de l'art et archéologie**, à la condition d'avoir suivi l'option Histoire des arts en CPGE (*détails en annexe*)
- Licence mention **Géographie et aménagement**
- Licence mention **Philosophie**
- Licence mention **Lettres, parcours Lettres classiques ou Lettres modernes** (*détails en annexe*)
- Licence mention **Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales**, selon la langue suivie en CPGE, (*détails en annexe*), parcours :
 - Etudes allemandes : langues et cultures germaniques,
 - Etudes allemandes : arts et cultures dans l'espace transfrontalier
 - Langues et interculturalité – Ensemble germanique
 - Langues et culture anglophones,
 - Anglais – Traduction,
 - Bilingue espagnol-portugais
 - Etudes ibériques et latino-américaines
 - Langues et interculturalité – Ensemble méditerranéen

- Licence mention **Humanités**, à la condition d'avoir passé un entretien avec le responsable de la formation avant le 25 juin précédant l'année universitaire d'inscription, munis des résultats de terminale et de première année de CPGE. *(détails en annexe)*
- Licence mention **Langues étrangères appliquées**

Les élèves de première année de la classe préparatoire **Ecole nationale des Chartes** du Lycée Fustel de Coulanges ayant obtenu 60 crédits ECTS, sont admis à s'inscrire en deuxième année dans l'une des filières suivantes de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité :

- Licence mention **Histoire** *(détails en annexe)*
- Licence mention **Histoire de l'art et archéologie**, à condition d'avoir suivi l'option Histoire des arts. *(détails en annexe)*
- Licence mention **Géographie et aménagement**, à condition d'avoir suivi l'option B
- Licence mention **Humanités**, à la condition d'avoir pris contact et d'avoir passé un entretien avec le responsable de la formation avant le 25 juin précédant l'année universitaire d'inscription, munis des résultats de terminale et de première année de CPGE. *(détails en annexe)*

Les élèves de première année de la classe préparatoire **Lettres et sciences sociales** du Lycée Fustel de Coulanges ayant obtenu 60 crédits ECTS, sont admis à s'inscrire en deuxième année dans l'une des filières suivantes de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité :

- Licence mention **Economie-Gestion, parcours Economie ou Gestion**
- Licence mention **Administration économique et sociale**, à la condition de rattraper une UE Introduction au droit
- Licence mention **Géographie et aménagement**, à condition d'avoir suivi l'option Géographie en CPGE
- Licence mention **Histoire** *(détails en annexe)*
- Licence mention **Sciences sociales** (conseils en annexe)
- Licence mention **Lettres**, parcours Lettres classiques, Lettres modernes ou Sciences de langage *(détails en annexe)*
- Licence mention **Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales**, selon la langue suivie en CPGE, parcours :
 - Etudes allemandes : langues et cultures germaniques,
 - Etudes allemande : arts et cultures dans l'espace transfrontalier
 - Langues et interculturelité – Ensemble germanique
 - Langues et culture anglophones,
 - Anglais – Traduction,
 - Bilingue espagnol-portugais
 - Etudes ibériques et latino-américaines
 - Langues et interculturelité – Ensemble méditerranéen
- Licence mention **Philosophie**
- Licence mention **Langues étrangères appliquées**
- Licence mention **Humanités**, à la condition d'avoir passé un entretien avec le responsable de la formation avant le 25 juin précédant l'année universitaire d'inscription, munis des résultats de terminale et de première année de CPGE. *(détails en annexe)*

Les élèves de deuxième année de la classe préparatoire **Lettres, section A/L** du Lycée Fustel de Coulanges ayant obtenu 120 crédits ECTS, sont admis à s'inscrire en troisième année dans l'une des filières suivantes de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité :

- Licence mention **Histoire** (*détails en annexe*)
- Licence mention **Histoire de l'art et archéologie**, à la condition d'avoir suivi l'option Histoire des arts en CPGE et selon les conditions précisées en annexe
- Licence mention **Géographie et aménagement, parcours Géographie**
- Licence mention **Philosophie**
- Licence mention **Lettres**, parcours Lettres classiques ou Lettres modernes (*détails en annexe*)
- Licence mention **Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales**, selon la langue suivie en CPGE, parcours :
 - Etudes allemandes : langues et cultures germaniques,
 - Etudes allemande : arts et cultures dans l'espace transfrontalier
 - Langues et interculturalité – Ensemble germanique
 - Langues et culture anglophones,
 - Anglais – Traduction,
 - Bilingue espagnol-portugais
 - Etudes ibériques et latino-américaines
 - Langues et interculturalité – Ensemble méditerranéen
- Licence mention **Humanités**, à la condition d'avoir pris contact avec le responsable de la formation dès la rentrée de deuxième année et d'avoir validé au terme de celle-ci l'UE d'initiation à la recherche. (*détails en annexe*)
- Licence mention **Langues étrangères appliquées**

Les élèves de deuxième année de la classe préparatoire **Ecole nationale des Chartes** du Lycée Fustel de Coulanges ayant obtenu 120 crédits ECTS, sont admis à s'inscrire en troisième année dans l'une des filières suivantes de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité :

- Licence mention **Histoire** (*détails en annexe*)
- Licence mention **Histoire de l'art et archéologie**, à la condition d'avoir suivi l'option Histoire des arts et selon les conditions précisées en annexe
- Licence mention **Géographie et aménagement, parcours Géographie**, à condition d'avoir suivi l'option B
- Licence mention **Humanités**, à la condition d'avoir pris contact avec le responsable de la formation dès la rentrée de deuxième année et d'avoir validé au terme de celle-ci l'UE d'initiation à la recherche en philosophie. (*détails en annexe*)

Les élèves de deuxième année de la classe préparatoire **Lettres et sciences sociales** du Lycée Fustel de Coulanges ayant obtenu 120 crédits ECTS, sont admis à s'inscrire en troisième année dans l'une des filières suivantes de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité :

- Licence mention **Economie-Gestion, parcours Economie ou Gestion**, à condition d'avoir obtenu une appréciation par le conseil de classe qui correspond aux lettres A, B ou C
- Licence mention **Administration économique et sociale**, à la condition de rattraper une UE Introduction au droit
- Licence mention **Géographie et aménagement, parcours Géographie**

- Licence mention **Histoire** (*détails en annexe*)
- Licence mention **Sciences sociales** (conseils en annexe)
- Licence mention **Lettres**, parcours Lettres modernes, à condition d'avoir suivi un cursus de latin (*détails en annexe*)
- Licence mention **Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales**, selon la langue suivie en CPGE, parcours :
 - Etudes allemandes : langues et cultures germaniques,
 - Etudes allemande : arts et cultures dans l'espace transfrontalier
 - Langues et interculturalité – Ensemble germanique
 - Langues et culture anglophones,
 - Anglais – Traduction,
 - Bilangue espagnol-portugais
 - Etudes ibériques et latino-américaines
 - Langues et interculturalité – Ensemble méditerranéen
- Licence mention **Philosophie**
- Licence mention **Langues étrangères appliquées**
- Licence mention **Humanités**, à la condition d'avoir pris contact avec le responsable de la formation dès la rentrée de deuxième année et d'avoir validé au terme de celle-ci l'UE d'initiation à la recherche. (*détails en annexe*)

Les élèves admis à refaire une deuxième année de khâgne au sein des classes préparatoires du Lycée Fustel de Coulanges, dits « cubes », ayant obtenu 120 crédits ECTS sont admis à s'inscrire en troisième année dans l'une des filières ci-dessus énumérées de l'Université de Strasbourg correspondant à leur scolarité. De surcroît, ils peuvent bénéficier de validations d'acquis supplémentaires détaillées en annexe pour les filières suivantes, et voir leur troisième année de Licence validée aux conditions énumérées ci-dessous :

- a. Licence mention **Histoire** : après avoir contacté le responsable de la Licence, l'élève s'inscrit en troisième année de la Licence au début de l'année en cube. Il suit et valide les UE d'histoire définies lors d'un entretien préalable avec le responsable de la licence ou son représentant. A la fin de l'année, il présente ses bulletins de lycée de l'année et ses résultats de concours au responsable de la formation.
 - b. Licence mention **Humanités** : à la condition d'avoir passé un entretien avec le responsable de la Licence, et de s'inscrire en troisième année de la Licence au début de l'année en cube. L'étudiant suit et valide le séminaire d'initiation à la recherche interdisciplinaire et, en fin d'année, présente au responsable de la licence ses bulletins de lycée de l'année et ses résultats de concours. (*détails en annexe*)
- c. Licence mention **Sciences sociales**
 - a. parcours Sociologie, lors de laquelle il sera demandé de valider deux travaux
 - b. parcours Sociologie renforcée, lors de laquelle il sera demandé de valider deux travaux et un enseignement
 - c. parcours Ethnologie, lors de laquelle il sera demandé de valider deux travaux
 - d. parcours Démographie, lors de laquelle il sera demandé de valider deux enseignements
 - d. Licence mention **Lettres**, parcours Lettres classiques ou Lettres modernes
 - a. Si l'élève s'inscrit parallèlement en parcours Lettres classiques ou Lettres modernes, il doit valider le module de linguistique diachronique de L2 (dispense d'assiduité en cours ; calendrier d'épreuve

aménagé). En fin d'année, il présente les bulletins du conseil de classe, ses résultats aux concours. En cas d'échec aux modules linguistiques, ils devront être repassés pour l'obtention de la Licence.

- b. Si l'élève ne s'est pas inscrit parallèlement dans l'un des parcours : à l'issue de son année de cube, il peut demander son inscription en L3 et l'examen de son dossier par la commission pédagogique de la Licence pour l'octroi de validations partielles des études supérieures au sein de la L3. Il lui sera vivement recommandé de suivre en U 6/optionnelle un module de linguistique diachronique.
- e. Licence mention **Philosophie** : à la condition d'avoir obtenu les avis Très favorable et motivé du conseil de classe et du professeur de la spécialité, et la moyenne de 10/20 à l'épreuve orale d'une UE fondamentale du sixième semestre de Licence (annexe à défaut et/ou pour plus de détails).
- f. Licence mention **Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales**,

Après avoir contacté le responsable du parcours de la licence concernée, l'élève s'inscrit en troisième année de la Licence au début de l'année en cube. Il valide les UE de langues définies lors d'un entretien préalable avec le responsable de la licence ou son représentant. A la fin de l'année, il présente ses bulletins de lycée de l'année et ses résultats de concours au responsable de la formation.

Les étudiants des classes préparatoires du Lycée Fustel de Coulanges qui sollicitent via la plateforme en ligne ARIA, leur admission à l'Université de Strasbourg, sans avoir obtenu le nombre de crédits ECTS nécessaire, selon les modalités ci-dessus énumérées, font l'objet d'un examen par la commission pédagogique compétente de l'université, assistée d'un représentant du Lycée Fustel de Coulanges.

Les étudiants des classes préparatoires du Lycée Fustel de Coulanges désireux d'intégrer un autre cursus de licence ou de DUT de l'université de Strasbourg transmettent, via les plateformes en ligne ARIA et/ou CIELL, leur candidature à la même commission d'admission de la formation visée.

Article 4 : Communication/publicité de la convention

Les élèves sont informés de la convention entre le Lycée Fustel de Coulanges et l'Université de Strasbourg. Ils sont notamment informés des modalités concernant, en particulier, les possibles validations d'acquis, les poursuites d'études et les possibilités de passerelles (informations disponibles sur le site d'Admission Post Bac).

Par ailleurs les élèves bénéficient des dispositifs d'information organisés par l'université sur les poursuites d'études en cohérence avec leur parcours, notamment via les sites internet des partenaires.

Article 5 : Accompagnement des étudiants dans le cadre de la convention

Les étudiants bénéficient de l'ensemble des services offerts par l'université : Service commun de documentation, service en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle (Espace Avenir), services sociaux, activités sportives et culturelles.

Article 6 : Actions et contenus du partenariat

6.1 Pour l'étudiant :

- Participation aux conférences thématiques, journées d'immersion, à l'accompagnement de l'orientation des lycéens
- Mise à disposition des ressources matérielles/locaux/plateformes techniques : centre de documentation, ressources numériques des établissements, accès facilité aux laboratoires de recherche
- Mise à disposition de ressources documentaires

6.2 Pour les enseignants :

Il s'agit de rapprocher les enseignants et personnels du Lycée Fustel de Coulanges et de l'université de Strasbourg intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants, en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les réformes, mais aussi d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement.

Les enseignants des CPGE peuvent accéder aux ressources documentaires et numériques du Service commun de documentation de l'Université de Strasbourg, par le biais de leur inscription gratuite à la Bibliothèque nationale universitaire.

Article 7 : L'attestation descriptive du parcours de formation en CPGE

Conformément à la réglementation en vigueur, le chef d'établissement du Lycée Fustel de Coulanges délivre aux étudiants de CPGE, à l'issue de chaque année d'études, ou le cas échéant après un seul semestre de formation, une attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant. Cette attestation, établie sur la base d'une grille nationale de référence, porte, en fin de cursus, sur l'ensemble du parcours de deux ans.

Elle mentionne pour chaque élément constitutif du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes une valeur définie en crédits européens dans la limite de 60 crédits pour la première année d'études et de 120 crédits pour le parcours de formation complet en classe préparatoire.

Article 8 : Règlement d'un litige et dénonciation

En cas de difficultés liées à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, avant tout recours à la procédure de résiliation ou avant tout contentieux, à se réunir pour résoudre les différends par voie amiable.

A défaut de règlement amiable, l'une des parties pourra, soit dénoncer la convention sous réserve d'un préavis de trois mois, soit saisir la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 9 : Durée de la convention

Cet accord entrera en vigueur à partir de l'année universitaire 2015-2016 et s'applique pour une période de trois années. Elle s'impose aux étudiants de première année à la rentrée de septembre 2015 et aux étudiants de deuxième année et aux cubes à la rentrée de septembre 2016.

A l'issue de cette période, il devra être actualisé avec la nouvelle offre de formation de l'université et pourra être renouvelé pour une durée de 5 ans, sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

Fait à Strasbourg, en trois exemplaires originaux, le 7 juillet 2015

6 annexes :

Annexe 1 : Poursuites d'études en Faculté des Sciences historiques

Annexe 2 : Poursuites d'études en Licence mention Humanités

Annexe 3 : Poursuites d'études en Faculté des Lettres

Annexe 4 : Poursuites d'études en Faculté des Sciences sociales

Annexe 5 : Poursuites d'études en Faculté de Philosophie

Annexe 6 : Poursuites d'études en Faculté des Langues et des cultures étrangères

Le Président de l'Université de
Strasbourg



Alain Beretz

Le Doyen de la Faculté des Langues et
des cultures étrangères



Bernard Genton

Le Doyen de la Faculté des Lettres



Frédéric Chapot

Le Doyen de la Faculté de Géographie et
d'aménagement



Thierry Rosique

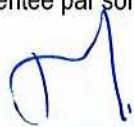
Le Recteur d'académie,
Chancelier des universités
Pour le Recteur
La secrétaire générale de l'académie



Marie-Laure DUFOND


Jacques-Pierre Gougeon

Le Doyen de la Faculté des Langues et
sciences humaines appliquées,
représentée par son doyen



Thierry Grass

Le Doyen de la Faculté des Sciences
sociales



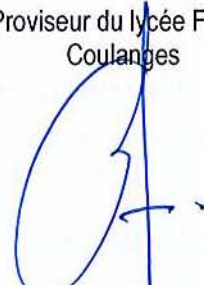
Bernard Woehl

Le Doyen de la Faculté des Sciences
économiques et de gestion



Thierry Burger Helmchen

Le Proviseur du lycée Fustel de
Coulanges



Claude Griesmar

Le Doyen de la Faculté des Sciences
historiques



Benoit Tock

Le Doyen de la Faculté de Philosophie



Franck Fischbach

Le Doyen de la Faculté de Droit, de
sciences politiques et de gestion



Christian Mestre

Annexe 1 Poursuite d'études dans en Faculté des Sciences historiques

Filière Histoire

– Les élèves d'hypokhâgne (1^{re} année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 60 ECTS sont admis à s'inscrire en L2 d'histoire.

S'ils n'obtiennent pas tous les ECTS, leur dossier sera soumis au responsable de la licence ou à son représentant.

– Les élèves de khâgne (2^e année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 120 ECTS sont admis à s'inscrire en L3 d'histoire.

S'ils n'obtiennent pas tous les ECTS, leur dossier sera soumis au responsable de la licence ou à son représentant.

– Les élèves cubes (pour la 2^e fois en 2^e année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B et ayant déjà obtenu 120 ECTS) ont intérêt à faire une véritable année de L3 l'année suivant leur éventuel échec au concours : ils bénéficieront ainsi d'une formation différente et complémentaire, pourront obtenir un diplôme de licence avec mention, auront plus de temps pour choisir leur master et pourront postuler à un semestre de master à l'étranger.

Ceux qui souhaitent néanmoins obtenir la licence (sans les avantages précités) à l'issue de leur année comme cubes pourront obtenir une équivalence partielle de la L3 et devront suivre et valider des UE d'histoire définies lors d'un entretien préalable avec le responsable de la licence ou son représentant.

Ils devront pour cela :

- solliciter un entretien préalable avec le responsable de la licence ou son représentant
- s'inscrire en 3^e année
- suivre et valider des UE d'histoire définies lors de l'entretien
- présenter en fin d'année au responsable de la licence leurs bulletins de lycée de l'année et leurs résultats aux concours.

Filière Histoire de l'art

– Les élèves d'hypokhâgne (1^{re} année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) ayant suivi l'option Histoire des arts et proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 60 ECTS sont admis à s'inscrire en L2 d'histoire de l'art.

S'ils n'obtiennent pas tous les ECTS, ils ne pourront pas prétendre à une inscription en L2 d'Histoire de l'art.

– Les élèves de khâgne (2^e année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) ayant suivi l'option Histoire des arts et proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 120 ECTS sont admis à s'inscrire en L3 d'histoire de l'art. Ils s'engagent en début de L3, par contrat pédagogique avec le responsable de la Licence à suivre une UE d'histoire de l'art de L2 (6ECTS).

En l'état actuel de la maquette, cette UE de L2 sera "Histoire de l'art médiéval 2", "Histoire de l'art moderne 2", "Histoire de l'art contemporain 2" ou "Histoire de l'art transpériode ».

Annexe 2 Poursuite d'études en Licence mention Humanités

– Les élèves d'hypokhâgne (1^{re} année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 60 ECTS pourront solliciter leur entrée en L2.

Ils devront pour cela prendre contact avec le responsable du diplôme au plus tard le 25 juin de la L1 : il leur sera demandé de présenter leur dossier (résultats de Terminale et de HK) et de passer un entretien avec le responsable du diplôme.

– Les élèves de khâgne ENS (2^e année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L) souhaitant pouvoir entrer en L3 à l'issue de leur année de scolarité devront prendre contact avec le responsable du diplôme dès la rentrée de cette 2^e année.

Il leur sera demandé de valider en cours d'année une UE de formation à et par la recherche (UE A). Cette condition est indispensable à la poursuite d'études en L3 et au départ à l'étranger en S5.

Ils devront être proposés en fin d'année par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 120 ECTS.

– Les élèves de 2^e année de préparation à l'École des Chartes section A ou B souhaitant pouvoir entrer en L3 à l'issue de leur année de scolarité devront prendre contact avec le responsable du diplôme dès la rentrée de cette 2^e année.

Il leur sera demandé de valider en cours d'année une UE de formation à et par la recherche (UE A) en philosophie. Cette condition est indispensable à la poursuite d'études en L3 et au départ à l'étranger en S5.

Ils devront être proposés en fin d'année par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 120 ECTS.

– Les élèves cubes (pour la 2^e fois en 2^e année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B et ayant déjà obtenu 120 ECTS) qui souhaitent obtenir la licence à l'issue de leur année comme cubes pourront obtenir une équivalence partielle de la L3 et devront suivre et valider le séminaire d'initiation à la recherche interdisciplinaire.

Ils devront pour cela :

– solliciter un entretien préalable avec le responsable de la licence ou son représentant

– s'inscrire en 3^e année

– suivre et valider le séminaire d'initiation à la recherche interdisciplinaire

– présenter en fin d'année au responsable de la licence leurs bulletins de lycée de l'année.

Annexe 3 Poursuites d'études en Faculté des Lettres

1. A l'issue de l'hypokhâgne AL Lettres ou BL Lettres et sciences sociales, au vu des bulletins et sur proposition de la commission de validation du lycée en présence d'un enseignant-chercheur de la Faculté des Lettres, validation de la L1 et autorisation d'inscription en L2 Mention Lettres, parcours Lettres classiques ou Lettres modernes.
2. A l'issue de l'hypokhâgne BL Lettres et sciences sociales, au vu des bulletins et sur proposition de la commission de validation du lycée en présence d'un enseignant-chercheur de la Faculté des Lettres, validation de la L1 et autorisation d'inscription en L2 Mention Lettres, parcours Sciences du langage.
3. A l'issue d'une khâgne (carré) AL Lettres, au vu des bulletins et des résultats aux concours et sur proposition de la commission de validation du lycée en présence d'un enseignant-chercheur de la Faculté des Lettres, validation de la L2 et autorisation d'inscription en L3 Mention Lettres, parcours Lettres classiques ou Lettres modernes.
4. A l'issue d'une khâgne (carré) BL Lettres et sciences sociales, au vu des bulletins et des résultats aux concours, sur proposition de la commission de validation du lycée en présence d'un enseignant-chercheur de la Faculté des Lettres, et sous réserve que l'étudiant(e) a suivi un cursus de latin, validation de la L2 et autorisation d'inscription en L3 Mention Lettres, parcours Lettres modernes.
5. A l'issue d'une deuxième khâgne (cube) AL Lettres ou BL Lettres et sciences sociales, si l'étudiant(e) s'est inscrit(e) pédagogiquement en L3 Mention Lettres parcours Lettres classiques ou Lettres modernes, elle ou il devra passer les épreuves finales (dispense de contrôle continu) du module de linguistique diachronique (ancien français) de 2^e année (LT20CM15, LT20DM15), selon un calendrier et des modalités aménagés, pour chacun des deux semestres. En fin d'année, examen du dossier par la commission de validation des études supérieures de la Faculté, qui prend en compte les bulletins du conseil de classe et les résultats aux concours, s'assure de la réussite aux modules de linguistique diachronique indiqués ci-dessus et décide une validation totale ou partielle de la L3 en Lettres classiques ou Lettres modernes. En cas d'échec aux modules de linguistique diachronique ou de validation partielle de la L3, l'étudiant devra se réinscrire en L3.
6. A l'issue d'une deuxième khâgne (cube) AL Lettres ou BL Lettres et sciences sociales, un(e) étudiant(e) non inscrit(e) pédagogiquement en L3 Mention Lettres parcours Lettres classiques ou Lettres modernes verra son dossier (bulletins du conseil de classe, résultats aux concours) examiné par la commission de validation des études supérieures de la Faculté, qui pourra éventuellement accorder une validation partielle de la L3. Une réinscription en L3 sera, dans tous les cas, nécessaire pour obtenir le diplôme de licence. Il sera alors vivement recommandé à l'étudiant(e) de suivre en UE 6 (option) un module de linguistique diachronique.
7. A l'issue d'une troisième khâgne (bicat) AL Lettres ou BL Lettres et sciences sociales, le traitement du dossier de l'étudiant(e) qui souhaiterait l'obtention de la licence est identique à celui des cubes (points 4 et 5).

Annexe 4
Poursuites d'études en Faculté de Sciences sociales

Concernant les deux premières années de la Licence de Sciences Sociales

Pour les Hypokhâgneux (= après 1 an de prépa) :

Admission en L2 en fonction de la décision du conseil de classe de classe préparatoire.

Pour les Khârrés (= après 2 ans de prépa) :

Admission en L3 en fonction de la décision du conseil de classe de classe préparatoire..

Il est vivement conseillé de suivre au cours de l'année de L3 :

1. Au semestre 1 :

1. TD de L2 S1 *Investigations sociologiques : Enquête quantitative* (12h)
2. CM + TD de L2 S1 *Statistiques inférentielles : échantillonnages* (18h + 18h)
Soit au total 4h/semaine de cours/TD

2. Au semestre 2 :

1. TD de L2 S2 *Modalisa* (12h)
2. CM + TD de L2 S2 *Statistiques inférentielles : tests* (18h + 18h)
Soit au total 4h/semaine de cours/TD

Concernant la Licence Sciences Sociales parcours renforcé :

a. Pour les Hypokhâgneux (= après 1 an de prépa) :

- Admission en L2 en fonction de la décision du conseil de classe de classe préparatoire.
- L'étudiant devra avoir suivi le cours de Géographie en classe préparatoire
- Il est conseillé en outre de suivre l'enseignement de droit en L1 quand l'étudiant sera en L2

b. Pour les Khârrés (= après 2 ans de prépa) :

- Admission en L3 en fonction de la décision du conseil de classe de classe préparatoire.
- L'étudiant devra avoir suivi le cours de Géographie en classe préparatoire

Il est vivement conseillé de suivre au cours de l'année de L3 :

3. Au semestre 1 :

1. TD de L2 S1 *Investigations sociologiques : Enquête quantitative* (12h)
2. CM + TD de L2 S1 *Statistiques inférentielles : échantillonnages* (18h + 18h)
3. L'enseignement de droit de L2
Soit au total 7h/semaine de cours/TD

4. Au semestre 2 :

- a. TD de L2 S2 *Modalisa* (12h)
- b. CM + TD de L2 S2 *Statistiques inférentielles : tests* (18h + 18h)
Soit au total 4h/semaine de cours/TD

Pour les Khûbes (= après 3 ans de prépa) :

Licence de Sociologie

L3 validée après examen des dossiers des candidats et sous condition de valider au cours de l'année de Khûbe :

1. Le projet d'études au semestre 1 (projet de mémoire)
2. Le rapport de recherche au semestre 2 (mémoire)

Il est en outre vivement conseillé de suivre au cours de l'année de Khûbe :

c. Au semestre 1 :

1. TD de L2 S1 *Investigations sociologique : Enquête quantitative* (12h)
2. CM + TD de L2 S1 *Statistiques inférentielles : échantillonnages* (18h + 18h)
Soit au total 4h/semaine de cours/TD

d. Au semestre 2 :

1. TD de L2 S2 *Modalisa* (12h)
2. CM + TD de L2 S2 *Statistiques inférentielles : tests* (18h + 18h)
Soit au total 4h/semaine de cours/TD

Licence de Sciences Sociales parcours renforcé

- L3 Validée aux mêmes conditions que celles valant pour la licence normale
- L'étudiant devra en outre avoir suivi le cours de Géographie en classe préparatoire
- Il devra en outre valider l'enseignement de droit en L3 lors de l'année de Khûbe

Licence d'Ethnologie

L3 validée après **examen des dossiers** des candidats et **sous condition de valider** au cours de l'année de Khûbe :

- **Le projet d'études** au semestre 1 (projet de mémoire)
- **Le rapport de recherche** au semestre 2 (mémoire)

Il est en outre vivement conseillé de suivre au cours de l'année de Khûbe :

e. Au semestre 1 :

- UE3 Cours Les orientations théoriques de l'ethnologie 24h
- UE 4 Cours Parenté classique et contemporaine 24 h
- UE 4 TD Enquête ethnographique 12h
(5h/semaine)

f. Au semestre 2 :

- UE 3 Fondements historiques et philosophiques de l'ethnologie
- UE 4 TD Enquête ethnographique (suite du S1) 12h
(3h/semaine)

Licence de Démographie

L3 validée après **examen des dossiers** des candidats et **sous condition de valider** au cours de l'année de Khûbe :

- Les enseignements de statistiques de L3 des semestres 1 (ensemble de la mention sciences sociales) et 2 (spécifique au parcours démographie)

Annexe 5

Poursuite d'études en Faculté de Philosophie

L'étudiant, en même temps qu'il s'inscrit à la Faculté de philosophie en troisième année de Licence de Philosophie, prend contact avec le responsable de la Licence pour le bon suivi de son dossier ; au besoin, le responsable convoque l'étudiant pour un entretien permettant d'assurer un meilleur suivi.

A la fin de l'année, avant les réunions de jury, l'étudiant doit fournir au responsable de la Licence les éléments suivants :

1. CAS 1 :

- avis « *Très favorable pour une validation d'acquis maximale* » et *motivé* émanant du conseil de classe ;
- avis « *Très favorable pour une validation d'acquis maximale* » et *motivé* du professeur de la spécialité Philosophie ;
- un résultat supérieur ou égal à 10/20 à l'épreuve orale d'une UE fondamentale du sixième semestre de Licence (au choix : UE d'Histoire de la Philosophie ou UE de Métaphysique ; une date spécifique est proposée pour cet oral en cas d'incompatibilité avec le calendrier des concours). NB : l'étudiant est dispensé de toute assiduité et de tout contrôle continu.

Le responsable de licence soumet ces éléments au jury de Licence, qui est ainsi en mesure de prononcer l'admission au diplôme après délibération.

2. CAS 2 :

- Si l'étudiant ne peut produire deux avis « *Très favorable pour une validation d'acquis maximale* », le responsable de la Licence décide avec la commission pédagogique des UE que l'étudiant peut valider par équivalence.
- Pour une meilleure détermination des UE, le responsable de la Licence est susceptible de demander des compléments d'information (bulletins de notes notamment).

Dans ce cas de figure, l'étudiant ne peut obtenir dès cette année le diplôme de licence (à moins qu'il ait choisi de valider par examen un nombre suffisant d'UE de la troisième année de licence, en concertation avec le responsable de la Licence). Il conserve de droit à l'avenir toutes les UE validées, que ce soit par examen ou par équivalence.

Annexe 6

Poursuite d'études en Faculté des Langues et des cultures étrangères

Les élèves d'hypokhâgne (1^{re} année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 60 ECTS sont admis à s'inscrire en L2 aux conditions suivantes :

- Pour le parcours langues et interculturalités (ensemble germanique), les élèves doivent prouver lors d'un entretien avec le responsable de parcours leur maîtrise d'une des langues « C » du parcours à un niveau correspondant à celui de la fin de 1^{ère} année
- Pour le parcours langues et interculturalités (ensemble méditerranéen), les élèves doivent prouver lors d'un entretien avec le responsable de parcours leur maîtrise d'une des langues « C » du parcours à un niveau correspondant à celui de la fin de 1^{ère} année
- Pour la licence bi-langue espagnol portugais, les élèves doivent prouver lors d'un entretien avec le responsable de parcours leur maîtrise du portugais à un niveau correspondant à celui de la fin de 1^{ère} année

Les élèves de khâgne (2^{ème} année des classes préparatoires Lettres, section A/L, Lettres et sciences sociales, section B/L, Chartes section A ou B) proposés par le conseil de classe du lycée pour l'obtention de 120 ECTS sont admis à s'inscrire en L3 aux conditions suivantes :

- Pour le parcours langues et interculturalités (ensemble germanique), les élèves doivent prouver lors d'un entretien avec le responsable de parcours leur maîtrise d'une des langues « C » du parcours à un niveau correspondant à celui de la fin de 2^{ème} année
- Pour le parcours langues et interculturalités (ensemble méditerranéen), les élèves doivent prouver lors d'un entretien avec le responsable de parcours leur maîtrise d'une des langues « C » du parcours à un niveau correspondant à celui de la fin de 2^{ème} année
- Pour la licence bi-langue espagnol portugais, les élèves doivent prouver lors d'un entretien avec le responsable de parcours leur maîtrise du portugais à un niveau correspondant à celui de la fin de 2^{ème} année